

ANNEXE A1

Adresse :
1600, chemin du Bord-du-Lac
Ile Bizard (Montréal) H9E 1K3

No de lots :
4 590 404

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
• Lustres • Rideaux • Électroménagers <i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.</i>	• Récoltes • Machineries • Équipements • Meubles • 2 réservoirs de Diesel en location

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **PROJET DE LOI NO.86 :** Cette propriété fait partie des propriétés où le projet de loi 86 est en vigueur. Afin d'en faire l'achat, certaines règles s'appliquent. L'acheteur a donc 10 jours suivant l'acceptation de la promesse d'achat afin de démontrer officiellement au vendeur qu'il est en mesure d'acheter la propriété en suivant la réglementation ministérielle (soit en son nom personnel ou prouver qu'il est producteur agricole) et s'assurer que la destination qu'il souhaite en faire soit autorisée. Si l'acheteur est dans l'impossibilité de démontrer le tout dans les délais, le vendeur pourra rendre la présente promesse d'achat nulle et non avenue pour cette raison. Il devra en aviser l'acheteur par écrit, dans les 5 jours suivants l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La présente promesse d'achat deviendrait alors nulle et non avenue à compter du moment de la réception, par L'ACHETEUR, de l'annulation.
1. **PROPRIÉTÉ TAXABLE :** La présente propriété est taxable, en tout ou en partie, étant donné qu'elle effectue des opérations commerciales agricoles. Elle est vendue comme telle. De ce fait, il faudra voir avec votre notaire et /ou comptable.
2. **VENDUE SANS GARANTIE LÉGALE :** Cette vente est faite sans garantie légale de qualité aux risques et périls de l'acheteur.
3. **AUCUN CERTIFICAT DE LOCALISATION :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue tel que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
4. **TAXES MUNICIPALES :** Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.
5. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi.

De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité des projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.

6. **SUPERFICE DE CULTURE** : Les superficies en culture, forêt et emplacements mentionnées dans le contexte de vente sont estimées et proviennent de l'outil de calcul de superficie de La CPTAQ. Le vendeur n'a aucun document certifiant la superficie en culture ou en bois, la propriété est vendue telle que vue, sans garantie de superficie.
7. **REPARTITION DU PRIX** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
8. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait des zones humides sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
9. **SERVITUDE** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pouvant exister pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
10. **INSTALLATION SEPTIQUE** : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. La municipalité nous a cependant remis la *Demande de permis par le vendeur pour installations septiques* (joint à cette annexe). Selon la municipalité, le permis pour l'installation septique a été émis pour un maximum de 4 chambres soit pour une capacité de 3.9 m³ en 1986. L'acheteur accepte les installations septiques dans leur état actuel, à son entière satisfaction et à ses risques et périls.
11. **PUITS** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
12. **PAYSAGE HUMANISÉ** : La présente propriété est située dans le paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard. Info supplémentaire : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/paysage/index.htm>
Considérant ce statut de protection, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité des projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
13. **LOGEMENT (3 ½) POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS** : Aucune demande de permis n'a été octroyée par la municipalité pour l'aménagement du logement servant aux travailleurs agricoles étrangers. Le bâtiment est vendu tel quel.

14. ARTICLE 40 : Selon la CPTAQ, un droit de construire une résidence en vertu de l'article 40 aurait été accordé en 1996. Advenant la destruction de la résidence (ex. : incendie), la délivrance d'un permis de reconstruction par la municipalité demeure conditionnelle à la démonstration, par le propriétaire, qu'il satisfait toujours aux critères prévus à l'article 40. Ces critères peuvent varier selon que le déclarant est une personne physique ou morale. De plus, la jurisprudence a ajouté certaines conditions, notamment quant à l'exigence pour une personne d'avoir l'agriculture comme principale occupation. L'acheteur reconnaît avoir été dûment informé de cette situation et s'engage, à compter de la signature de l'acte de vente, à assumer l'entière responsabilité des démarches nécessaires dans l'éventualité où la résidence devrait être reconstruite. L'agence Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toute responsabilité à cet égard et l'acheteur s'en déclare satisfait.

Date : 20-10-25

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Projet de loi no. 86

Adresse :
1600 chemin Bord du Lac

Lot(s) : 4590404



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>

Demande de permis de
construction : 1600, Bard-du-Lac
Ile-Bizard.

5. NATURE DES TRAVAUX

5.1 COUT TOTAL DES TRAVAUX 90,000

5.2 DESCRIPTION NOUVELLE CONSTRUCTION 20 ETAGE AVEC
GARAGE INTEGRE.

5.3 TERRAIN

Superficie totale du terrain 1,618.973 m²

Superficie d'occupation au sol 244.158 m²

Rapport plancher-terrain .001%

DECLARATION DU PROPRIETAIRE (ou de son représentant autorisé)

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets

30 JANVIER 1986 Date Propriétaire ou représentant

DECLARATION DU REPRESENTANT

Je, soussigné(e), domicilié(e) à _____

certifie être autorisé(e) par le propriétaire à signer la présent document.

_____ Date _____ Représentant

ESPACE RESERVE A L'USAGE DE LA MUNICIPALITE

Finition probable 07-86 Date Expiration du permis 30-01-87 Date Coût du permis 140

Permis d'installation septique oui ☐ non ☐ numéro 30-1-86 Date

Réception de la demande

Approbation ☒ Retus ☐ Fonctionnaire autorisé: [Signature] Inspecteur du bâtiment: _____ Date: _____

MUNICIPALITE DE ILE BIZARD

0. CODES DE REFERENCE

Permis no 3719

Numéro du rôle

Catégorie de permis

☐ 1 résidentiel

☐ 2 commercial

☐ 3 industrielle

☐ 4 institutionnel

☒ 5 agricole

☐ 6 villageoise

☒ construction

☐ modification(s)

☐ démolition

☐ divers

1. PROPRIETAIRE

Nom _____

Adresse _____

Tel affaires _____

Tel résidence _____

Code postal _____

2. LOCALISATION DES TRAVAUX

Adresse 1600 BARD DU LAC, ILE BIZARD.

3. EXECUTION DES TRAVAUX

Nom de l'entrepreneur _____ No licence _____ No licence _____

Adresse _____ Téléphone _____

Code postal _____

4. PLANS

☒ Elevations ☒ Coupes ☐ Croquis ☐ Devis

Architecte MARION J. LEE COY.

Adresse _____

Ingenieur _____

Adresse _____

6. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Unité de mesure utilisée

☒ Pied ☐ Mètre

6.1 BÂTIMENT

☐ Existant
☒ Bâtiment principal

☐ Modification
☐ Bâtiment secondaire

Total

Nombre total de planchers

Nombre de planchers hors sol

Longueur de la façade avant

Longueur de la façade arrière

Longueur de la façade latérale gauche

Longueur de la façade latérale droite

Superficie totale de plancher

6.2 STATIONNEMENT

Nombre d'espaces intérieurs

Nombre d'espaces extérieurs

6.3 DESCRIPTION DES LOCAUX

☒ Construction ☐ Existant

Nombre d'unités

Code

Superficie

Nombre de chambres

Modification

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

Superficie

Nombre de chambres

Modification

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

Superficie

Nombre de chambres

Addition

Code

6.4 ÉQUIPEMENT DU BÂTIMENT À LA FIN DES TRAVAUX

Chauffage

Combustible

☐ eau chaude

☒ électricité

☐ air chaud

☐ autre

☐ huit

☐ gaz

☐ bois

☐ charbon

☐ autre

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

☐ nombre de services

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Municipalité de

No de rôle 1

No du permis 1

Nom

Adresse des travaux

Nature des travaux

État d'achèvement

☐ Total

☐ Partiel (habitable)

Date effective

INSTALLATION SEPTIQUE RAISONNABLEMENT CONFORME ☐ Au plan d'ingénieur approuvé

☐ Au règlement 124 (CRO)

Toutefois, si des ruissements étaient constatés après la mise en service, la municipalité se réserve le droit d'exiger les corrections ou additifs jugés nécessaires

Date

Inspecteur de bâtiment

CONSTRUCTION RAISONNABLEMENT CONFORME AU PROJET TEL QU'APPROUVE

Date

Inspecteur de bâtiment

RAPPORT DE L'ÉVALUATEUR

Municipalité de

No de rôle

No de permis

Nom du propriétaire

Date de l'inspection

Évaluation

☐ Ancienne

☐ Nouvelle

Augmentation

Diminution

Date d'entrée en vigueur de la valeur

Remarques

Signature de l'évaluateur

Dossier

Formulaires Ducharme inc., Farnham, (Québec) No-811

FICHE D'INSPECTION

INSPECTION DU BÂTIMENT

IMPLANTATION

Date _____

- ☐ Marges de recul
☐ Certificat de localisation

EMPATTEMENT

Date _____

- ☐ Dimensions 8" x 24"
☐ Imperméabilisation COUDRÉE
☐ Drain FRANCHIS 4"

PLANCHERS

- ☐ Dimensions des solives
☐ Espacement des solives
☐ Faux plancher
☐ Revêtement

POITRE 12x27" WF		
	2 x 10	
	16"	
	PLYW. EXA. 5/8"	
	40 C.H. 100	

MURS

- ☐ Dimensions des poteaux
☐ Espacement des poteaux
☐ Revêtement extérieur
☐ Isolant
☐ Revêtement intérieur
☐ Issues

EXT 2x6 @ 16" OC		
3"		
± 10'-0"		
	PIERRE - BRIC	
	LAINE 70-20	
	PLACOPATRE	
	3 BR 1"	

TOIT

Date _____

- ☐ Dimensions des fermes
☐ Espacement des fermes
☐ Revêtement intérieur
☐ Revêtement extérieur
☐ Isolant

PIERRE
24"
PLACOPATRE
SAPODEX DVEFT.
LAINE R-40

ÉQUIPEMENT

Date _____

- ☐ Type de chauffage ELECTRIQUE
☐ Combustible _____
☐ Type de foyer CHUFT.
☐ Cheminée PIERRE
☐ Raccordement à l'aqueduc ☐ ou au puits ☒
☐ Raccordement à l'égout ☐ ou à la fosse ☒
☐ Clapet de sûreté

- extincteur auto
 - Carpe à main et vis
 - Système d'alarme

INSPECTION DU SYSTÈME SEPTIQUE

FOSSE

Date _____

- ☐ Type _____
☐ Matériau _____
☐ Capacité _____
☐ Distance de la fondation _____
☐ Distance de l'élément épurateur _____
☐ Accessibilité pour la vidange _____
☐ Conduite d'amenée :
 Longueur _____
 Diamètre _____
 Matériel _____
 Pente _____

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

Date _____

- ☐ Type _____
☐ Dimension du champ _____
☐ Longueur totale des drains _____
☐ Mode de répartition _____
☐ Espacement des drains _____
☐ Profondeur du sol sous les drains _____
☐ Pente _____
☐ Distances : Du puits _____
 Du bâtiment _____
 De tout arbre _____
 De la limite du lot _____
 De tout plan d'eau _____

REMARQUES

13-5-86: inspection - PLACOPATRE VARIÉE

DEMANDE DE PERMIS AUX FINS D'UNE INSTALLATION SANITAIRE

NOTE: Il est très important que ce formulaire soit soigneusement complété afin d'accélérer l'émission du permis requis en vertu du "Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées" (Article 4) Loi sur qualité de L'Environnement.

1.- RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE:

1.1 Nom _____ Prénom LE AZARD
1.3 Adresse _____
1.4 Code postal _____ 1.5 No téléphone _____

2.- RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ QUI FAIT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE PERMIS:

2.1 Nouvelle résidence ☒ 2.2 Résidence existante ☐
2.3 Adresse civique 1600 BORD DU LAC LE AZARD
2.4 Municipalité de LE AZARD 2.5 No de cadastre P-148
2.6 Genre de construction projetée: unifamiliale ☒ multifamiliale ☐
bifamiliale ☐ chalet saisonnier ☐
trifamiliale ☐
2.7 Nombre de chambres à coucher 2
2.8 Le lot est-il adjacent à une rue: municipalisée ☐
publique ☒
privée ☐
2.9 Le terrain a-t-il fait l'objet d'un test de percolation? OUI ☐ NON ☒
2.10 Le lot est-il en bordure d'un cours d'eau ou d'un lac? OUI ☐ NON ☒
2.11 Le lot est-il desservi par l'aqueduc? OUI ☐ NON ☒
2.12 Nature du sol: Sable ☐ Gravier ☐ Glaise ☐ Terre arabe ☒
Autres, préciser: _____
2.13 Profondeur de la nappe phréatique: _____
2.14 Profondeur du roc: _____
2.15 Pente du terrain: Egale ou inférieure à 10 % ☒
Entre 10 % et 30 % ☐

3.- RENSEIGNEMENTS SUR LA FOSSE SEPTIQUE:

3.1 Fosse septique construite sur place en béton armé ☐
sera conforme au schéma de l'Annexe "A" ci-jointe ☐
ainsi qu'aux normes de l'article 10 du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (Loi sur la qualité de l'Environnement).
3.2 Fosse préfabriquée ☒
en béton armé ☒ en polyéthylène ☐ en plastique armé de fibre de verre ☐
en acier ☐ autre, préciser: _____
conforme aux normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.). ☐
3.3 Localisation de la fosse
3.3.1. Conforme au schéma de l'Annexe "B" ci-jointe ☐
3.3.2. Conforme au schéma de l'Annexe "C" ci-jointe ☐
3.3.3. Conforme au plan ci-joint ☒
3.3.4. Exempt de circulation motorisée ☒
3.3.5. N'est pas susceptible d'être submergée ☒
3.3.6. Est accessible pour en effectuer la vidange ☒
3.3.7. Conforme aux distances minimales ci-après indiquées ☒

POINTS DE REFERENCE

Distance minimale
(en mètres)

D'un puits d'eau d'alimentation 15. (49.21 pieds) ☐
D'un lac, cours d'eau, marais ou étang 11. (36. pieds) ☐
D'une conduite d'eau de consommation et
d'une limite de propriété voisine 3. (9.84 pieds) ☐
D'une résidence 2. (6.56 pieds) ☐

3.3.8. La conduite d'amenée sera conforme à la norme B.N.Q. 3624-130 intitulée "Tubes et raccords en matière thermoplastique pour égout souterrain" et la pente de cette conduite d'amenée sera comprise entre 1 et 2 centimètres par mètre. ☒

3.4 Capacité de la fosse septique

3.4.1. Conforme au tableau suivant en fonction du nombre de chambres à coucher. ☒

Demande de permis
installations septiques

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher
1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☒
5 ☐
6 ☐

4.- RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR:

4.1 Superficie disponible du terrain
4.1.1. Conforme aux normes ☐
nombre de chambres à coucher: _____

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher
1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☐
5 ☐
6 ☐

4.2 Longueur des tranchées
4.2.1. Conforme aux normes ☐
chambres à coucher: _____

NOMBRE DE CHAMBRES A COUCHER

Cocher
1 ☐
2 ☐
3 ☐
4 ☐
5 ☐
6 ☐

4.3 Localisation de l'élément épurateur
4.3.1. Conforme aux distances minimales ☐

POINT DE REFERENCE

D'un puits d'eau d'alimentation
D'un lac, cours d'eau, marais ou
D'une résidence, limite de propriété
voisine ou conduite de drainage
De la limite d'un talus d'une cor-
d'eau de consommation

4.3.2. Conforme aux normes ☐

5.- AUTRES INSTALLATIONS SEPTIQUES:

5.1 Élément épurateur modifié
5.1.1. Conforme au schéma ☐
5.1.2. Conforme aux dispositions
à l'évacuation et au
l'Environnement ☒

5.2 Puits absorbants ☐
5.2.1. Conforme au schéma ☐
5.2.2. Conforme aux dispositions
à l'évacuation et au
l'Environnement ☐

5.3 Filtre à sable hors sol ☐
5.3.1. Conforme au schéma ☐
5.3.2. Conforme aux dispositions
à l'évacuation et au
l'Environnement ☐

UCHER	Capacité totale minimale (en mètres cubes)
.....	2.3 (81 pieds ³)
.....	2.8 (99.8 pieds ³)
.....	3.4 (120 pieds ³)
.....	3.9 (137.7 pieds ³)
.....	4.3 (151.8 pieds ³)
.....	4.8 (169.5 pieds ³)

MENT EPURATEUR (CLASSIQUE)

in récepteur
minimales du tableau suivant en fonction du
toucher ☐

UCHER	Superficie minimale disponible (en mètres carrés)
.....	80 (861.1 pieds ²)
.....	120 (1,291.7 pieds ²)
.....	180 (1,937.5 pieds ²)
.....	240 (2,583.4 pieds ²)
.....	300 (3,229.2 pieds ²)
.....	360 (3,875.1 pieds ²)

du tableau suivant en fonction du nombre de

UCHER	Mètres linéaires de tranchées
.....	45 (147.6 pieds)
.....	65 (213.2 pieds)
.....	100 (328 pieds)
.....	130 (426.5 pieds)
.....	165 (541.3 pieds)
.....	200 (656.1 pieds)

rateur
s indiquées au tableau suivant ☐

	Distance minimale (en mètres)
.....	30 (98.4 pieds)
.....	15 (49.2 pieds)
.....	6 (19.6 pieds)
.....	3 (9.8 pieds)

de construction de l'art. 21 du même règle-

TIQUES

le l'Annexe "D" ci-jointe ☐
tions de la section VII du Règlement relatif
traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de

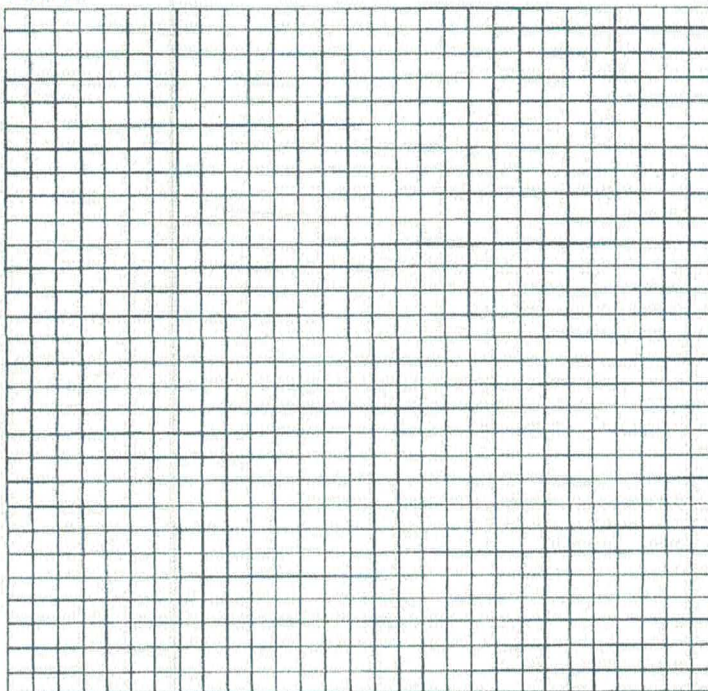
le l'Annexe "E" ci-jointe ☐
tions de la section VIII du Règlement relatif
traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de

le l'Annexe "F" ci-jointe ☐
tions de la section IX du Règlement relatif
traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de

Copie au Requérant

- 5.4 Filtre à sable classique ☐
5.4.1. Conforme au schéma de l'Annexe "G" ci-jointe ☐
5.4.2. Conforme aux dispositions de la section X du Règlement relatif à
l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de
l'Environnement ☐
5.5 Le cabinet à fosse sèche ☐
5.5.1. Conforme au schéma de l'annexe "H" ci-jointe ☐
5.5.2. Conforme aux dispositions de la section XI du Règlement relatif à
l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de
l'Environnement ☐
5.6 Installation à vidange périodique ☐
5.6.1. Conforme au schéma de l'Annexe "L" ci-jointe ☐
5.6.2. Conforme aux dispositions de la section XII du Règlement relatif à
l'évacuation et au traitement des eaux usées, Loi de la Qualité de
l'Environnement ☐
5.7 Autres installations, spécifier: _____

SCHÉMA



DECLARATION DU REQUERANT

Je, soussigné, déclare que les renseignements ci-haut fournis sont véridiques et complets et je m'engage avant d'occuper les lieux, à compléter les travaux d'installation sanitaire ci-haut mentionnés dans le respect des dispositions contenues dans le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées et des règlements municipaux applicables en la matière.

Aux fins de l'obtention du certificat de conformité d'installation sanitaire, je m'engage avant de procéder au remblaiement de la fosse septique et de l'élément épurateur à aviser le fonctionnaire municipal désigné pour qu'il procède à l'inspection finale et émettre un certificat de conformité d'installation sanitaire.

Signé le _____ jour du
mois de _____ 19__

SIGNATURE DU REQUERANT: _____

A l'usage de la municipalité

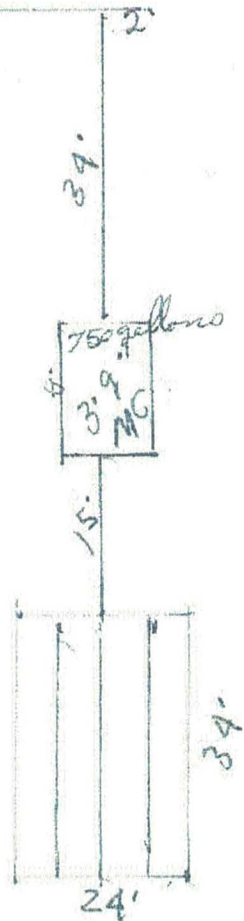
Permis no: 3919 émis le 1-07-86
Date de l'inspection: 1- 01-07-1986
2-
3-

Certificat de conformité d'installation sanitaire émis le _____

REMARQUES: _____

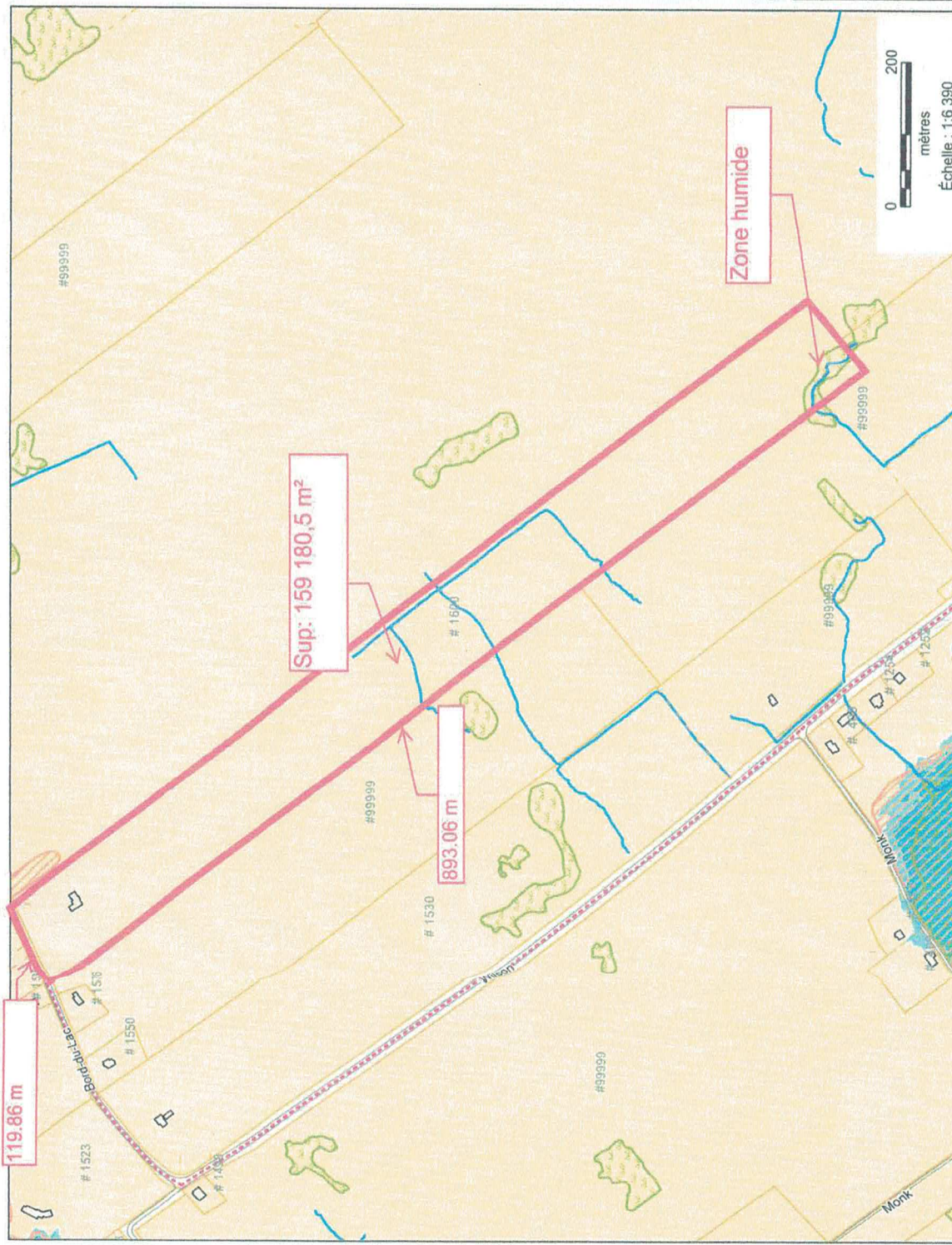
[Signature]
Fonctionnaire autorisé

1600 BORD DULAC.
inspection 1 juillet 1986
Bernard Proulx



S: 816° C.

Plan: zone humide



SIG
IB-SG

L'île-Bizard
Sainte-Geneviève
Montréal

Division urbanisme, permis et inspections
406, montée de l'Église
L'île-Bizard, H9C 1G9

Renseignements généraux :
Courriel: ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca
Site Web: ville.montreal.qc.ca/ibsg

Légende

■ Bâtiment principal

— Pistes cyclables

--- Piste cyclable

Hydrologie

— Cours d'eau intérieurs

■ Milieu humide

Zones

■ Limite de crue - 20 ans (CMM 2008)

■ Limite de crue - 100 ans (CMM 2008)

■ Limite de crue - 20 ans (CMM RCI 2019)

■ Limite de crue - 100 ans (CMM RCI 2019)

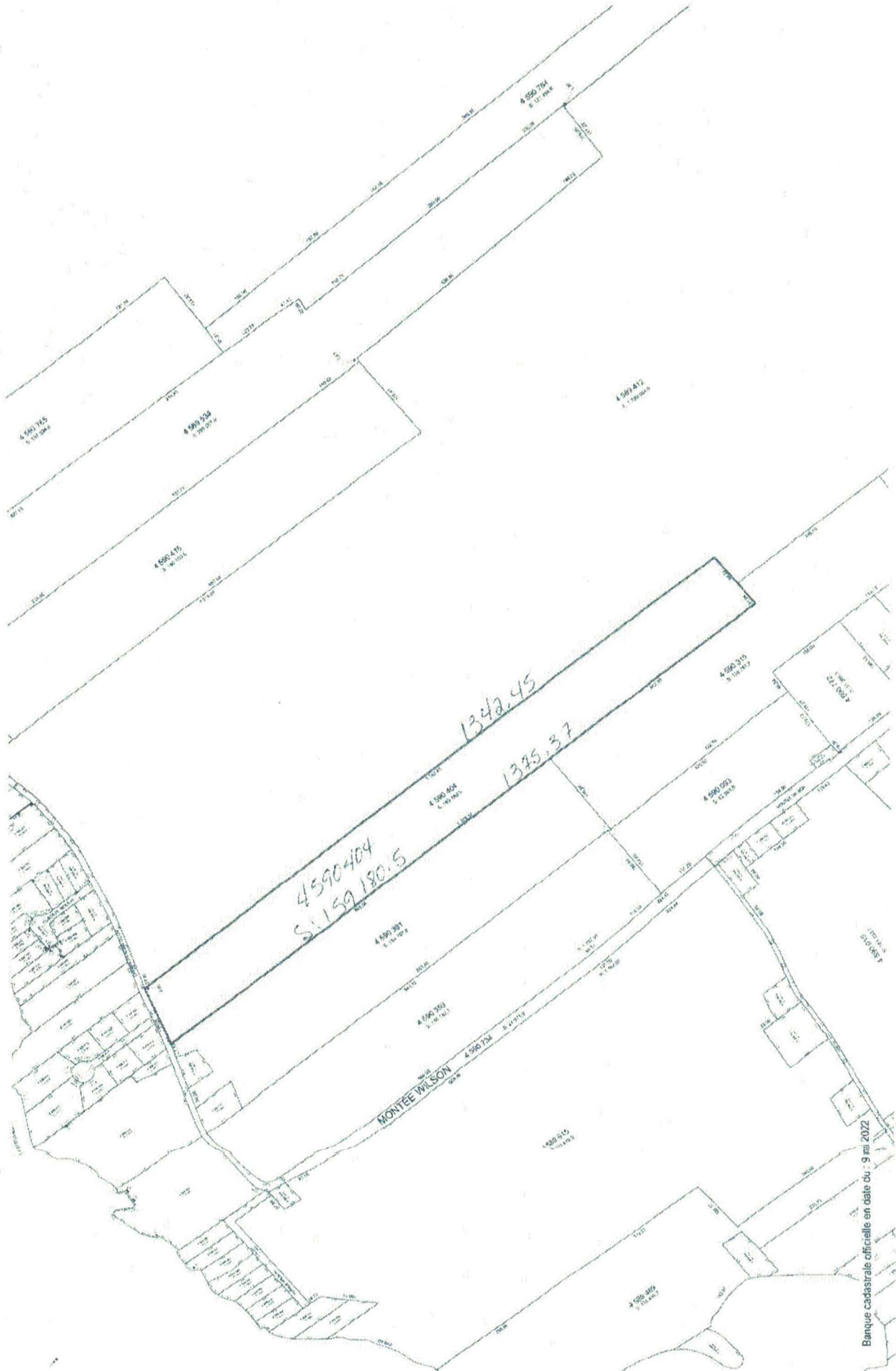
■ Plus hautes eaux connues (CMM RCI 2019)

■ ZIS (MAMH 2019)

Note: Les limites de crues sont approximatives. Au niveau légal, il faut se référer au codes de crues

1

SIG-IBSG Carlo de base.wor
Date: 2019-10



Banque cadastrale officielle en date du : 9 mai 2022

ANNEXE 1 : PLAN DU TERRITOIRE ET LOCALISATION

